

**Réunion publique du Conseil de quartier Place des Fêtes**  
**11 avril 2016 - 19h00**  
**Collègue Guillaume Budé – 7 rue Jean Quarré 75019**

Réunion animée par **Halima JEMNI**, Déléguée du Maire pour le quartier Place des Fêtes.



---

**ORDRE DU JOUR**

- **Point d'étape sur le réaménagement de la Place des Fêtes**
    - Premiers travaux et calendrier
    - Restitution du groupe de travail « comment les femmes observent l'espace public ? »
    - Mise en place du « kiosque citoyen », outil participatif pour la préfiguration du réaménagement du cœur de la place
- 

**PROPOS INTRODUCTIFS**

---

**Halima Jemni** rappelle que le réaménagement de la Place des Fêtes est une des priorités du Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, de l'équipe municipale et de tous les habitants du quartier Place des Fêtes.

La Place des Fêtes sera la première des sept places à être réaménagée au sein du dispositif « Réinventons nos Places ». Cet engagement a été récemment confirmé au Conseil de Paris à différentes reprises.

La concertation a duré 4 années et aura servi d'exemple aux 6 autres places parisiennes.

Le temps fort de cette concertation est la votation citoyenne qui a eu lieu en décembre 2014 avec un scénario qui a été voté à plus de 58%.

Maintenant place à la concrétisation de la concertation qui va se faire sous la forme de plusieurs phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : **anneau** (déplacer la partie du marché située sur le cœur de la place, faire respecter la piétonisation)
- 2<sup>ème</sup> phase : **cœur de place** (kiosque citoyen).

**François Dagnaud**, rappelle que l'ancien **Lycée Jean Quarré** n'est pas seulement un centre d'hébergement mais s'affirme comme un centre d'intégration. Ce centre compte plus de 140 résidents et fonctionne de façon très respectueuse vis-à-vis du quartier. Nous démontrons ainsi que nous pouvons accueillir des réfugiés en errance dans des conditions décentes, dignes sans porter nullement atteinte à la qualité de vie des gens qui habitent autour et au contraire en mobilisant leur générosité, leur volonté d'être acteurs engagés eux aussi à un moment compliqué pour le pays, pour l'Europe et pour une partie importante du monde. Au-delà de l'accueil d'urgence, la valeur ajoutée de ce centre est le développement d'offre d'apprentissage du français et d'un accompagnement global.

Enfin, cette situation ne sera que provisoire car la durée de vie du centre doit être d'environ deux années. La suite de Jean Quarré est sa transformation en médiathèque. Le Maire souhaite que sa conception soit pensée par les habitants et les professionnels dans la diversité de ce qu'ils sont.

Concernant le réaménagement de la Place des Fêtes, la phase de concertation a démarré fin 2011 par un questionnaire avec plus d'un millier de réponses. Ce questionnaire a donné lieu à des ateliers participatifs. Un premier choix a été tranché, cela a été l'objet de la votation citoyenne organisée en décembre 2014. Aujourd'hui, ce que vous avez fait sur la Place des Fêtes est une référence absolue pour tous les élus et tous les habitants de Paris.

Les derniers Conseil de Paris et Conseil d'Arrondissement ont arrêté les grandes orientations du réaménagement.

C'est donc une nouvelle étape que nous allons engager avec une phase plus opérationnelle : celle des **travaux** sur l'anneau de la place avec les objectifs d'apaiser la circulation et de sécuriser les cheminements piétons. Pour rappel, le cœur du marché va être redéployé sur le versant sud de la Place pour libérer le cœur de Place afin de lui donner un statut de Place de quartier.

**Céline Richet-Martin** indique les objectifs qui s'appliquent à l'aménagement de la place. Les objectifs communs aux sept places : réduire la place de l'automobile, donner plus d'espace aux piétons, sécuriser et faciliter les cheminements piétons et cyclables et enfin diversifier et intensifier les usages. Les objectifs de la Place des fêtes sont : réorganiser et conforter le marché, réaffirmer le caractère piéton du cœur de place, renforcer la présence du végétal, sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles et enfin valoriser la fontaine.

Sur la rue Louise Thuliez, rue Henri Ribière et rue Augustin-Thierry un espace sera conquis en faveur des piétons. Sur la rue de Crimée, l'agencement du carrefour sera modifié et l'îlot central sera supprimé.

Le couloir bus tel qu'il est aujourd'hui est maintenu. Les voies autour de la Place vont passer à 30 km/h. La circulation se fera sur une file. Un double sens cyclable sera créé sous forme de piste cyclable sur les rues Henri-Rivière et Augustin-Thierry et sous forme de bande cyclable sur les rues Louise Thuliez, Petitot des Fêtes. Vont être créés de nouvelles traversées piétonnes notamment sur la partie nord de la Place. Des traversées vont être réorganisées au niveau du carrefour Compans, du carrefour Crimée et au niveau de la sortie de métro. Au niveau des itinéraires des bus, il n'y a pas de modification. Simplement à la demande de la RATP, les points d'arrêts vont être réassociés de manière à avoir une meilleure visibilité entre les arrêts dans les deux sens.

Depuis la dernière réunion publique, le projet a été finalisé en tenant compte des remarques (carrefour Crimée modifié, zone de rencontre pas retenue car option trop contraignante). A été affinée l'organisation des étals de marché (expérimentation sur site, échange avec les représentants des commerçants du marché). Enfin une réunion technique a été effectuée sur le site le 3 mars en présence de la Mairie du 19<sup>ème</sup>, de la Mairie de Paris, de l'APUR, du Secrétariat Général et des services techniques.

Actuellement, nous sommes en train de mener l'instruction technique du projet car l'objectif est de lancer la consultation pour désigner à l'été 2016 l'entreprise qui fera les travaux d'infrastructure, pour préparer le chantier en septembre 2016 afin de démarrer les travaux au mois d'octobre 2016.

Concernant l'aménagement des voies de l'anneau :

Rue Louise Thuliez : est maintenu le couloir bus, réduction à une file circulation, élargissement du trottoir côté place, réorganisation de l'implantation des arbres et le double sens cyclable se fera le long du trottoir.

Carrefour Rue Louise Thuliez et Rue Henri-Rivière : suppression de la voie de tourne à gauche, agrandissement de la placette, plantation de nouveaux arbres.

Rue Henri-Rivière : réduction à une file de circulation, maintien du stationnement des deux côtés, l'espace gagné sur la chaussée sera délimité par un séparateur, une rangée d'étals du marché, piste cyclable à contresens, plantation d'arbres du côté opposé à la place dans le stationnement.

Rue Augustin-Thierry : réduction à une file de circulation, stationnement maintenu uniquement côté place, mise en place d'un séparateur pour partager la chaussée, piste cyclable à contresens et organisation du marché en deux rangées d'étals en vis-à-vis

Carrefour Crimée : deux arrêts de bus en vis-à-vis, îlot central supprimé, l'espace agrandi devant les commerces, création de jardinières et d'assises.

Impact sur le stationnement : suppression du stationnement sur la rue Louise Thuliez, suppression du stationnement de l'autre côté de la rue Augustin-Thierry. Il y avait 144 places et on passe à 107 places.

Déroulement des travaux :

**Octobre 2016- Mai 2017** : mise en place du séparateur rue Augustin-Thierry et rue Henri-Rivière et des équipements nécessaires à l'installation du marché, aménagement de la rue Louise Thuliez et du carrefour Henri-Rivière, enfin aménagement du carrefour Crimée et zone rue Petitot, rue des Fêtes.

**Été 2017** : remise en état du revêtement et des pieds d'arbre autour du square

⇒ [http://mairie19.paris.fr/mairie19/jsp/site/Portal.jsp?document\\_id=3979&portlet\\_id=1191&comment=1&current\\_page\\_id=75](http://mairie19.paris.fr/mairie19/jsp/site/Portal.jsp?document_id=3979&portlet_id=1191&comment=1&current_page_id=75)

Halima fait deux remarques :

- Si on passe en zone 20, ça nécessiterait d'autres aménagements notamment des modifications de sens de circulation des rues aux alentours pour réduire le trafic de voitures rue Louise Thuliez et on ne peut pas le faire sans consultation des habitants concernés. Pour cela on attend l'étude qui est en cours.
- Rue Henri-Rivière au niveau de l'implantation des arbres on ne sait pas si ce sera des blocs de béton car il faut éviter l'effet assise à côté des arbres, il ne faut pas que ça crée d'autres nuisances.

### **Questions, remarques et réponses :**

***Les camions du marché ne sont pas incorporés dans votre plan.*** Les jours de marché le stationnement sera affecté aux camions du marché

***Le stationnement des bus scolaires n'a pas été pris en compte.*** Il faut que nous regardions la possibilité de bien permettre le stationnement de ce bus scolaire. Il faut que nous voyions avec le collège, la crèche, quels sont leurs besoins.

***Dans la rue Augustin-Thierry les jours du marché comment vont se passer les sorties de parking ?*** Les marchands savent parfaitement qu'ils doivent respecter ces entrées et sorties de parking.

***Les jours de marché comment vont s'articuler les éboueurs, les pompiers, les ambulances rue Augustin Thierry ?*** La largeur de la chaussée circulée est fixée à quatre mètres conformément aux exigences des Pompiers.

***Rue Augustin Thierry, la superette Dia se fait livrer 2 fois par jour, comment ça se passe les jours du marché ?*** Il y aura bien une aire de livraison qui est prévue à proximité du magasin.

***Pourquoi déplacer l'arrêt de bus situé actuellement au 3 rue Louise Thuliez ? Cela va impliquer de marcher davantage alors qu'il est situé aujourd'hui à proximité des commerces et de la Poste.*** C'est une demande de la RATP de réassocier les points d'arrêt pour une meilleure lisibilité pour les usagers non habitués des lignes de bus.

***Concernant la pollution, ne faut-il pas plutôt qu'on réduise l'aspect polluant des voitures et pas les voitures ?*** Sur toutes les places parisiennes, l'enjeu majeur est la sécurisation de la circulation piétonne. De plus, 2500 personnes ont voté dans le sens de la réorganisation du marché au sud de la place. Ces deux éléments vont dans le sens de la réduction de la circulation automobile. En restreignant la circulation et en faisant baisser la vitesse autour de l'anneau on fait baisser la pollution.

***Est-ce que vous avez prévu de mettre un ralentisseur car les motos roulent vite ?***

On va passer à 30km/h et la largeur de la chaussée va être réduite.

***Aucun Vélib n'est disponible sur la Place des fêtes. Quelle est la cohérence avec l'ensemble des voies de circulation de vélos dans le 19<sup>ème</sup> ?*** Sur la cohérence, actuellement la Mairie de Paris travaille sur un plan vélo, il y a des pistes qui se dégagent pour travailler sur ce maillage. Concernant, la station Vélib, le gestionnaire travaille sur la perspective de développer des vélos à assistance électrique.

### **RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL « COMMENT LES FEMMES OBSERVENT L'ESPACE PUBLIC ? »**

Christelle Fauche, Monique Gasperini, Elise Boursault

Pourquoi une marche de femme ? Car elles utilisent différemment l'espace public par rapport aux hommes que ce soit dans leurs déplacements, leurs intérêts professionnels, leurs activités et ce le jour comme la nuit. Elles ressentent la sécurité comme l'insécurité de manière différente que celle des hommes.

Il s'agissait de faire un constat autour de six thèmes : voir et être vu, entendre et être entendu, fréquentation, recours possibles en cas de dangers, propreté et urbanisme. Ensuite il s'agissait de faire des propositions face à ces constats pour améliorer la vie dans le quartier.

Dans les résultats, des préconisations ont été retenues sur 4 thèmes :

- La signalétique et l'orientation : améliorer la signalétique (panneaux, marquages aux sols) ; indiquer les équipements et les lieux d'animation.
- L'éclairage : éclairer les endroits sombres comme le passage Compans ; bien équilibrer l'éclairage et la végétalisation nouvelle.
- L'ambiance de la place : amener de la végétation, des couleurs, des rondeurs dans l'aménagement ; sensibiliser les bailleurs et les habitants sur la résidentialisation, échanger avec la Préfecture de Police sur les locaux constamment fermés sur le cœur de la place.
- Les cheminements piétons, l'accessibilité pour tous : ouvrir la place au niveau des jardinières plantées au nord de la place ; améliorer le confort des cheminements y compris pour les poussettes.

Conclusion : cette marche a permis de poser un regard spécifique sur l'aménagement de la place. Du point de vue de l'aménagement, deux aspects sont importants pour que les femmes se sentent à l'aise dans l'espace public, notamment lorsqu'il fait nuit : la qualité de l'éclairage et l'animation.

Nous étions un petit groupe qui n'était pas assez représentatif de toute la population des femmes, il est donc important de sensibiliser d'autres femmes de tout âge et de toute culture. L'objectif étant que la Place des Fêtes devienne un bel espace de mixité.

⇒ [http://mairie19.paris.fr/mairie19/jsp/site/Portal.jsp?document\\_id=3979&portlet\\_id=1191&comment=1&current\\_page\\_id=75](http://mairie19.paris.fr/mairie19/jsp/site/Portal.jsp?document_id=3979&portlet_id=1191&comment=1&current_page_id=75)

**Réactions : Pourquoi une marche ne serait-elle pas réalisée du côté des anciens et des enfants ?**

MISE EN PLACE DU KIOSQUE CITOYEN, OUTIL PARTICIPATIF POUR LA PREFIGURATION DU REAMENAGEMENT DU CŒUR DE LA PLACE

François Dagnaud, Maire du 19<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris

Pour finaliser le contenu précis du réaménagement du cœur de la place, va être mise en place un outil participatif qui est le kiosque citoyen. Il se situera à côté du manège forain du 20 juillet au 20 novembre.

Au sein du kiosque citoyen sera présente une équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, sociologues, techniciens ...) que la Ville de Paris est en train de désigner afin de travailler avec les habitants et les associations. C'est la première fois que l'on va aussi loin dans l'implication des usagers dans la définition du contenu concret de ce que sera le réaménagement de la Place des Fêtes.

Bureau des Conseils de quartier  
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85  
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris  
[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)



